

Gare aux loteries

Qui n'a jamais rêvé de s'offrir une superbe propriété, une magnifique voiture ou un voyage au bout du monde... Certaines sociétés, peu scrupuleuses, usent et abusent de ces espoirs pour vendre leurs services, objets ou pire encore vider les comptes des plus crédules.

Un exemple d'escroquerie : Vous recevez un courrier vous félicitant d'être l'heureux gagnant de la loterie espagnole à laquelle vous avez participé sans le savoir : votre nom a été tiré au sort dans l'annuaire. La primitiva existe vraiment donc il ne s'agit pas d'une société fictive, c'est sûr vous pouvez le vérifier.

Afin de percevoir les quelques milliers voire millions d'euros promis, il vous faut néanmoins envoyer une copie de votre carte d'identité ainsi qu'une autorisation de prélèvement ou, au choix, un chèque d'un montant pouvant atteindre des centaines d'euros. L'obtention du gain étant soumise au paiement de taxes.

Quelques temps plus tard, le chèque sera encaissé, le compte débité mais l'espoir de devenir millionnaire s'éteindra.

Les principes à retenir :

- ▶ Le fait de passer commande n'ajoute aucune chance supplémentaire et est même interdit par la loi. La participation doit être gratuite.
- ▶ Bien lire les documents reçus, une notification de participation à un tirage au sort n'est pas une confirmation du gain.
- ▶ **Aucun frais ne doit être demandé.**
- ▶ **Les consommateurs sont invités à se méfier particulièrement des loteries initiées de l'étranger.** Elles sont souvent illégales et il est extrêmement difficile d'obtenir satisfaction.
- ▶ Il est possible de ne plus recevoir de publicités nominatives en s'inscrivant sur la liste Robinson :

* **Union Française du Marketing Direct**
60 rue de la Boétie
75 008 Paris